

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## L'Inspection médicale dans les écoles

Projetée déjà par la Convention nationale, en germe dans la loi du 23 juin 1833 et le décret du 21 mars 1855, l'inspection médicale des écoles a été surtout organisée par la circulaire du 14 novembre 1879 et la loi organique du 30 octobre 1886, dont l'article 9 stipule que : « l'inspection des établissements d'instruction primaire publics ou privés est exercée au point de vue médical par les médecins communaux ou départementaux. »

Par le décret du 18 janvier 1887, article 141, Jules Ferry précise ainsi les termes de la loi : « Les médecins doivent être agréés, par le préfet ; leur inspection ne peut porter que sur la santé des enfants, la salubrité des locaux et l'observation des règles de l'hygiène scolaire. »

Malheureusement, loi et décrets sont restés lettre morte, ou à peu près. Les textes invitant, mais n'obligeant pas les départements et les communes à réaliser l'inspection médicale des écoles, on peut affirmer que, ainsi que le constate une récente enquête du Ministère de l'Instruction publique : « L'inspection médicale n'est organisée, pour toutes ou presque toutes les communes, que dans 36 départements, et n'est rémunérée que dans 8. En outre, dans 19 départements, elle est organisée dans quelques villes isolées. » Sauf de rares exceptions, sauf certaines grandes villes, Paris et Lyon notamment, cette inspection est partout théorique, incomplète, intermittente, insuffisante, même où elle existe de nom, elle fonctionne mal ou ne fonctionne pas.

Et pourtant, tour à tour, le corps enseignant, le corps médical, le Parlement, les divers Ministres qui se sont succédé à l'Instruction publique, ont affirmé la nécessité d'une inspection effective, généralisée, réelle et sérieuse. Tout le monde est d'accord sur l'urgence d'une réorganisation complète de cette inspection.

N'est-ce pas le professeur Brouardel et M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, qui ont écrit dans leur rapport à la Commission permanente de préservation contre la tuberculose, que : « En recevant un élève dans un établissement, le maître de cet établissement, que ce soit l'Etat, que ce soit un particulier, prend à sa charge, en même temps que l'instruction de cet élève, la protection de la vie et de la santé de cet élève. Autant que l'instruction, avant l'instruction même, il lui doit la sécurité. »

L'obligation de la fréquentation de l'école entraîne forcément l'inspection médicale scolaire. De quel droit la société pourrait-elle obliger le père de famille à envoyer son enfant à l'école si elle n'est pas à même de lui assurer au moins la sécurité ?

Si l'Etat, trop préoccupé de l'instruction pure, a jusqu'ici négligé l'hygiène à l'école, il doit avant toute autre chose assurer la santé de l'enfance scolaire.

Cette responsabilité du maître et de l'Etat lui-même avait déjà été soulevée en 1904 à la Commission de préservation contre la tuberculose à l'école, par M. Léon Bourgeois, président de cette Commission.

Il est regrettable que, dans les préoccupations du Parlement, l'enfance ait trop souvent passé après la vieillesse, que logiquement elle précède. Nous eussions désiré que, par exemple, le produit de toutes les augmentations des droits successoraux, votées récemment, ait été réservé entièrement, exclusivement, à des œuvres préservatrices, protectrices de l'enfance.

Si nous regardons ce qui se fait en dehors de notre pays et chez nous, si nous comparons la France à l'étranger nous sommes obli-

gés de reconnaître notre infériorité.

Chaque année, nous inscrivons au budget de l'Agriculture, pour le service des épizooties, les services sanitaires départementaux, secours aux agriculteurs pour calamités agricoles, indemnités d'abatage d'animaux, saisies de viandes tuberculeuses, inoculations préventives, etc., etc., plus de quatre millions.

Ne pouvons-nous faire, pour la conservation et la préservation humaine ce que nous faisons pour la conservation et l'amélioration de notre bétail ?

Il est temps de créer enfin une inspection effective, générale, complète. On ne peut plus se contenter de bonnes volontés éparpillées, agissant individuellement. Il faut les réunir, leur donner la vie par une direction sérieuse, unique, agissante, efficace.

C'est de 6.000.000 à 4.000.000 environ qu'il faudrait ramener la dépense totale annuelle, à partager entre l'Etat, les départements et les communes, pour assurer l'exécution complète et sérieuse d'une loi dont l'importance est capitale, au point de vue de la santé publique et de l'avenir du pays.

Le dévouement des instituteurs et des médecins, leur estime mutuelle, leur mutuel amour de l'enfance, ainsi que leur besoin réciproque de dévouement, sont de sûrs garants d'une future et complète entente dans cette œuvre de progrès et d'amélioration sociale.

Cette entente est la condition indispensable au fonctionnement de l'inspection des écoles que nous désirons complète, méthodique et scientifique, sans quoi elle serait inefficace, par conséquent bien près d'être inutile.

Jean LALOY.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

Au banc des ministres avaient pris place : MM. Viviani, président du conseil ; Thomson, Malvy, Noulens, F. David, Couyba, Renault, Lauraine, Jacquier, Ajam, membres du gouvernement. La Chambre était moins nombreuse que vendredi. Un grand silence s'est fait dans l'Assemblée lorsque la parole a été donnée au président du conseil.

M. Viviani donne lecture de la déclaration ministérielle, que nous publions d'autre part.

Cette déclaration est longuement applaudie par la gauche. M. Thiéry-Cazes interpelle ensuite le Gouvernement sur la politique générale. Ce qui domine le débat, dit-il, c'est la loi militaire et le préconisé le retour à la loi de 2 ans, non pas immédiatement mais lorsque les efforts seront faits pour assurer, par l'organisation des réserves, la défense nationale.

Il engage ses amis à voter pour le Gouvernement.

M. Jaurès monte à la tribune. Il examine les principaux points de la déclaration ministérielle et déclare que cette déclaration ne donne point satisfaction aux socialistes en ce qui concerne la loi militaire.

Aussi il ne votera pas pour le Gouvernement.

M. Viviani répond aux interpellateurs.

Le Gouvernement, dit-il, a la volonté sincère de rédiger, avec la majorité républicaine, le contrat de probité et de confiance qui lui permettra de collaborer avec elle.

C'est sous la contrainte du devoir que j'ai assumé la charge du pouvoir. C'est en songeant à la gravité de la situation financière et aux inconvénients d'une crise prolongée. (Très bien.)

Le président dit un mot de la réforme électorale. Le Gouvernement, dit-il, est prêt à collaborer loyalement avec la Commission du suffrage universel.

Au point de vue financier, le Gouver-

nement s'efforcera de faire face à toutes les urgences qui s'offrent à lui et, en premier lieu, il déposera, ce soir même, le projet d'emprunt.

Il s'efforcera, ensuite, de faire aboutir, le plus vite possible, les réformes énoncées dans la déclaration.

M. Viviani s'explique sur la loi militaire.

La loi de trois ans a été votée, mais cette loi est-elle intangible ? Il n'y a pas de loi intangible. Mais qui demande la modification brutale « hic et nunc » de la loi de trois ans ?

Non, personne, M. Marcel Sembat l'a proclamé, l'autre jour, à la tribune.

La loi de trois ans ne peut donc pas être abrogée. Il est peu probable qu'elle puisse l'être en octobre 1915. Je déclare même qu'au mois d'octobre 1915, si j'ai la charge du pouvoir, je ne libérerai pas les classes sous les drapeaux.

M. Viviani conclut ainsi :

N'y a-t-il rien à faire dans le domaine financier, social et scolaire ?

Je m'adresse à la majorité républicaine, s'écrie M. Viviani, je lui demande de ne pas se laisser dissocier et de nous soutenir pour l'accomplissement de notre grande œuvre laïque, démocratique et sociale.

Le président du Conseil est longuement acclamé sur tous les bancs de la gauche et du centre.

La discussion générale est close.

Il y a trois ordres du jour en présence.

Le premier, de M. J.-L. Breton, ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans le Gouvernement pour appliquer une politique de réformes fondée sur l'union des républicains, et en s'appuyant sur la majorité exclusivement républicaine et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Le second, de M. Poirrier de Narçay, tend au maintien intégral de la loi de trois ans.

Le troisième de M. Jaurès, vise l'organisation des réserves et la préparation militaire de la jeunesse, en vue du retour rapide et méthodique à la loi de deux ans.

M. Viviani déclare accepter l'ordre du jour de M. Breton et pose la question de confiance.

M. Franklin-Bouillon engage ses amis à voter pour cet ordre du jour. M. Janin proteste et M. Viviani remonte à la tribune, fait appel à la majorité républicaine.

On vote sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. J.-L. Breton. La priorité est adoptée par 362 voix contre 139.

Le président met aussitôt aux voix le texte de l'ordre du jour J.-L. Breton.

Cet ordre du jour est adopté par 370 voix contre 137.

M. Noulens, ministre des finances, dépose sur le bureau le projet d'emprunt.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 16 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Dès l'ouverture de la séance, M. Bienvenu-Martin, garde des sceaux, est monté à la tribune et a donné lecture de la Déclaration ministérielle.

Au banc des ministres se trouvaient : MM. Raynaud, Fernand David, Ajam, Lauraine et Dalimier.

La lecture de la communication du gouvernement a été écoutée en silence, sauf quelques mouvements à droite, au passage concernant la réforme électorale et des applaudissements au centre, quand il a été question de la loi militaire.

La séance a été levée aussitôt après et renvoyée à mercredi.

On commencera la discussion du budget.

Séance du 17 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a abordé la discussion du budget.

M. Aimond, rapporteur général dit que la situation budgétaire est grave : les recettes annoncées sont supé-

rieures de 300 millions aux recettes probables. Le déficit grossit de plus en plus : il sera de 450 millions, cette année.

M. Aimond indique les causes du déficit provoqué par l'obligation qu'a la France d'appliquer les lois militaires et sociales.

Il faudra recourir aux impôts indirects et directs.

M. Chéron se déclare prêt à voter l'impôt sur le revenu, car la législation actuelle doit assurer l'équilibre du budget, amortir la dette publique et réaliser de profondes réformes administratives.

M. Perchet dit que le projet de la Chambre doit être voté ainsi que le projet d'emprunt déposé par le Gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## Une Révolution dans la Téléphonie

Le « Bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone » annonce qu'on va prochainement expérimenter une invention nouvelle appelée à opérer une véritable révolution dans le fonctionnement du service téléphonique. Il s'agit du multitéléphone, appareil permettant à plusieurs personnes de téléphoner simultanément à l'aide d'un même fil sans se gêner mutuellement.

Autrement dit, grâce à cet appareil, cent personnes ou plus d'une même ville ou disséminées le long d'un même réseau, peuvent en même temps converser à l'aide du même fil avec cent autres personnes occupant des postes téléphoniques également situés sur ce réseau. Chacune de ces personnes, malgré les autres conversations qui, transformées en courant électrique, passent par le même fil, n'entendra que la voix de son interlocuteur.

Le multitéléphone ne nécessite aucun changement dans les installations téléphoniques actuellement en usage. Il suffit d'ajouter dans chaque station centrale à mettre en communication avec une autre l'appareil spécial peu coûteux qui reçoit, transforme et distribue les sons de la conversation.

## INFORMATIONS

### La déclaration ministérielle

Dans la séance de mardi de la Chambre, M. Viviani a donné lecture de la déclaration du Gouvernement.

Dans cette déclaration, il commente par déclarer que le Cabinet actuel ne « veut tirer son autorité que d'une majorité exclusivement républicaine, vivant d'elle-même, se refusant à accepter le concours direct ou détourné des partis de réaction. »

M. Viviani définit ensuite le programme du gouvernement.

Les difficultés financières sont, dit-il, celle vers lesquelles, à cause même de leur urgence, nous devons nous porter d'un premier et vigoureux élan.

La situation de la trésorerie commande un prompt appel au crédit public. Le gouvernement considère que l'emprunt est l'œuvre immédiate à laquelle il se doit attacher avant même de faire aboutir devant le Sénat le vote du budget de 1914. Mais l'emprunt ne résout que très partiellement le problème. Cet emprunt ne pourvoit, en effet, qu'aux dépenses extraordinaires. Or, il est essentiel de rétablir entre les charges et les ressources permanentes du pays un équilibre hors duquel pourraient être mis en péril à la fois le progrès social et la défense nationale.

Pour sauvegarder de si hauts intérêts, le gouvernement doit remplir un grand devoir et demander à la nation de s'y associer. Il ne suffit pas, en effet, d'ap-

porter dans la gestion des affaires de l'Etat cet esprit d'économie et cette volonté de contrôle qui sont les seuls remèdes efficaces contre les engagements abusifs de dépenses et le mauvais emploi des crédits. Il faut de plus, au prix d'un grand effort, tout ensemble doter les budgets des ressources qui leur sont indispensables et, en réformant l'assiette de l'impôt, assurer enfin la justice fiscale. Cette œuvre, nous la réaliserons avec l'appui d'une majorité républicaine qui restera fidèle aux conceptions de sa devancière.

### L'impôt sur le Revenu

Dans les derniers jours de la précédente législature, la Chambre des députés a voté des dispositions tendant à établir un impôt progressif sur l'ensemble des revenus. Nous demanderons au Sénat d'en maintenir l'incorporation dans la loi de finances de 1914. Soucieux d'exiger de ceux qui possèdent leur légitime contribution aux charges publiques, nous insérons dans le projet de budget de 1915 des textes instituant l'impôt progressif sur le capital. Enfin, nous nous attacherons à poursuivre la rénovation déjà réalisée en partie de notre système d'impositions directes et à faire définitivement prévaloir la grande réforme dont la Chambre de 1909 a assuré le succès.

### Notre Alliance et notre Entente

Un des devoirs les plus hauts du gouvernement sera de persister dans la politique extérieure suivie depuis tant d'années par la République. Nous développerons une alliance féconde en heureux résultats, fortifiée à l'épreuve du temps, au milieu des sympathies qui unissent deux peuples tous deux attachés à la paix ; la parfaite entente qui nous lie à une puissante nation voisine et qu'une récente visite de nouveau et avec éclat consacrée ; nos bonnes relations avec les autres gouvernements.

### La Loi de Trois Ans

Mais ce n'est pas seulement de cette alliance, de cette entente, de ces bonnes relations que la France tire sa force, elle la tire d'elle-même. Le Parlement a voté la loi du 7 août 1913 sur la prolongation du service militaire. La discussion en a été ardente et longue, mais la loi est votée ; cette loi ne suffit pas à elle seule à assurer la défense du territoire. Le gouvernement déposera à bref délai un ensemble de projets dont les plus importants seront des projets de loi sur la préparation militaire de la jeunesse et sur la réorganisation des réserves, projets destinés à accroître la puissance défensive d'une nation qui, respectueuse du droit universel, n'a jamais songé, ne songe qu'à préserver ses foyers, ses libertés, sa dignité. C'est seulement après que ces projets auront été votés, appliqués, quand leur application aura démontré leur efficacité, que, tenant compte à la fois des résultats de l'expérience et des nécessités de la défense nationale, le gouvernement pourra proposer un allègement partiel des charges militaires. Jusque-là, le gouvernement s'en tiendra, sous le contrôle du Parlement, à l'application exacte et loyale de la loi.

M. Viviani indique ensuite que le Gouvernement mettra à l'étude une réforme électorale, puis il proclame la nécessité de préparer des projets de loi pour assurer la défense laïque, et l'application des lois sociales.

Il termine en faisant appel en ces termes à la discipline républicaine :

« A l'heure grave qui sonne, il voudrait, embrassant d'un rapide regard la situation présente, se retourner vers la majorité républicaine. Il ne redoute la discussion d'aucune idée, pourvu que cette idée ne demande son triomphe qu'à la loi. Il fait appel à tous ceux qui savent que la République mentirait à son origine si elle n'était laïque, démocratique et sociale.

Il voudrait qu'une large discipline volontairement consentie rassemblât tous les hommes qui ont mis dans cette République leur espoir, et, si cette majorité républicaine le veut, nous nous offrons pour guider avec elle, par les voies de l'ordre et de la légalité, vers un idéal de justice, une démocratie qui, appliquée à développer à l'intérieur tous les progrès, a su maintenir au premier rang des peuples la France de la Révolution ».

### L'emprunt

Le conseil des ministres a définitivement approuvé mardi matin le choix du type 3 1/20/0 amortissable en vingt-cinq ans. Le projet de loi demande l'autorisation d'émettre des rentes de ce type en quantité suffisante pour produire la somme de 805 millions, dont 800 millions pour les nécessités budgétaires et 5 millions pour les frais d'émission.

Le chiffre de l'emprunt ne peut pas être fixé dans le projet de loi, puisqu'il dépend du taux d'émission, lequel ne sera établi qu'ultérieurement, après le vote du projet de loi. Ces 800 millions sont destinés à couvrir 600 millions de dépenses extraordinaires pour la guerre et la marine, et 200 millions pour les dépenses du Maroc.

L'exposé des motifs indique que les dépenses non renouvelables pour la guerre et la marine s'élevèrent à 1.800 millions. Il faudra donc ultérieurement, lorsque les nécessités de paiement se feront sentir, redemander au crédit public une nouvelle somme de 1 milliard. Mais comme le programme militaire et naval est échelonné sur plusieurs années, le projet de loi n'indique pas à quelle époque se fera ce nouvel appel au crédit public, ni s'il se fera en une fois ou en deux fois. On présume en tout cas qu'il ne sera pas nécessaire avant l'année prochaine. Les nouvelles rentes seront frappées de l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, mais ne supporteront pas les autres impôts que paient celles-ci.

## Un Cataclysme sur Paris

Lundi un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur Paris, provoquant sur divers points des éboulements, des effondrements.

Ce fut un déluge qui, au milieu du fracas du tonnerre mit en détresse les passants et nettoya les rues en quelques minutes.

De mémoire d'homme on ne vit tomber semblable quantité d'eau avec une pareille violence.

Les pluviomètres décapitateurs ou autres ont presque tous débordé, et quand aux pluviomètres enregistrateurs, ils se remplissaient avec une telle rapidité que leurs indications en sont devenues confuses.

Toutefois, approximativement, il est tombé de 17 h. 15 à 17 h. 50, soit en 35 minutes la quantité minimum de 50 millimètres d'eau, soit 50 litres par mètre carré ou 500.000 litres par hectare, soit pour Paris intra-muros, trois millions 900.000 mètres cubes d'eau !

Et, à cette masse inouïe, il faut ajouter plus de 15 millimètres soit 15 litres par mètre carré recueillis, de 18 h. à 20 h. 30 où la pluie a cessé.

Le total de la journée atteint le chiffre extraordinaire, peut-être sans précédent à Paris, de 73 millimètres d'eau !

Cette masse d'eau a fait crever les égouts ; les conduites de gaz ont éclaté et des explosions se sont produites.

Au dessus du métropolitain qui suit la rue de la Boétie un taxi-auto a complètement disparu dans une excavation. On aperçoit le chauffeur et une main de femme, on n'entend aucune plainte. D'ailleurs, un bloc de pierre est tombé sur le taxi-auto, on ne sait pas s'il y a d'autres victimes.

Une tapissière qui passait au même endroit à côté du taxi-auto a failli disparaître aussi. Les deux

roues de derrière de cette tapissière sont à moitié enfouies dans le sol.

Place Saint-Philippe-du-Roule, à l'angle de la rue de la Boétie, et du faubourg Saint-Honoré, l'éboulement est beaucoup plus grave qu'à Saint-Augustin. Une grande partie de la chaussée et du trottoir ont été emportés. La partie du trottoir qui se trouve le long de l'immeuble de la succursale du Crédit lyonnais n'existe plus. Cinq personnes qui se trouvaient à ce moment sur le trottoir, ont été emportées et sont mortes. On ne croit pas qu'il y ait d'autres victimes.

D'autre part, au commissariat de la Madeleine un employé de la Société générale, Victor Couvreur, a signalé qu'il avait vu disparaître devant lui dans le trou de la rue du Havre, trois personnes : deux dames élégantes et un homme de trente-cinq à quarante ans qui les accompagnait. Au même commissariat, M. Ménard, a signalé la disparition de son beau-fils, M. Camille Véron, âgé de quatorze ans, et M. Rol, tailleur place de la Madeleine, est venu déclarer qu'un de ses employés, M. John Luntley, demeurant à Colombes, n'est pas rentré chez lui.

Ce serait donc cinq ensevelis dans l'excavation de la rue du Havre, et le total des morts pourrait s'élever à seize.

Les travaux de sauvetage ont été organisés par les pompiers qui ont fait preuve du plus grand courage : des excavations ils ont retirés plusieurs cadavres. Malheureusement, les travaux sont rendus très difficiles par suite d'explosions de gaz.

M. René Renoult, ministre des travaux publics, aussitôt qu'il a eu connaissance des accidents survenus dans les rues de Paris le long des travaux de la ligne métropolitaine porte de Saint-Cloud-Opéra, a chargé M. Fontanelles directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics, de se rendre sur les lieux des accidents et de lui rendre compte de leur gravité.

## En Albanie

Les rebelles ont été battus sur toute la ligne. Ils ont subi des pertes considérables.

C'est seulement grâce à la vigilance des avant-postes que luit découverte leur tentative pour pénétrer dans la ville en franchissant un pont situé à 300 mètres environ.

D'autres insurgés avaient traversé à gué la lagune voisine.

Le colonel Thomson, qui se tenait sur les tranchées pendant l'attaque, commanda une charge contre les lignes des insurgés.

Voyant que les Malissores hésitaient, en raison du feu violent de l'ennemi, le colonel Thomson s'élança le premier hors de la tranchée et se précipita contre l'ennemi en brandissant son sabre.

A ce moment il fut frappé d'une halle et tué sur le coup.

Après une vive résistance, les insurgés se retirèrent.

On rapporte que le nombre des blessés recueillis par les défenseurs, atteint une centaine, et celui des morts une vingtaine.

On estime que les pertes des insurgés sont importantes. Des phares sont installés dans les retranchements afin d'organiser la défense pendant la nuit.

La plupart des journaux rejettent la responsabilité des événements sur les influences étrangères, principalement sur celle de l'Italie. La préparation de l'insurrection, l'armement des rebelles, l'exacte connaissance des difficultés de la situation du prince ne peuvent provenir, disent-ils, que d'éléments étrangers.

## Petites Nouvelles

— Le 15, vers huit heures, un hydravion venant de Wilhelmshaven est tombé à la mer, à 4 milles d'Héligoland. Il était monté par deux officiers allemands. Des bateaux sont partis au secours des deux aviateurs, mais ils n'ont pu retrouver trace de ces derniers.

— La fameuse suffragette Miss Sylvia Pankhurst a décidé de s'abstenir de manger et de boire, soit en prison, soit en liberté, jusqu'à ce que M. Asquith ait reçu une délégation d'ouvriers et d'ouvrières de l'East end londonien, chargée de lui demander le suffrage féminin.

— Le ministre des colonies vient de transmettre à la Chambre une lettre du gouverneur de la Martinique demandant, au nom du procureur général, l'autorisation de poursuivre le député Lagrosillière pour fraudes électorales.

— Le commandant aviateur Félix, essayait à l'aérodrome de Chartres un nouvel aéroplane, lorsque l'appareil capota. Le commandant Félix a été tué sur le coup.

## CAUSERIE

### Les allocations familiales des fonctionnaires

Lors de la dernière discussion budgétaire, la Commission du budget avait décidé l'incorporation dans la loi de finances d'une série de mesures concernant l'amélioration de la situation des instituteurs, parmi lesquelles celle relative à l'égalisation des traitements des institutrices et des instituteurs. Ils agissaient d'une ancienne revendication du corps enseignant soulevée pour la première fois, en 1883, par Paul Bert, dans sa proposition de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. Certes, il est théoriquement des plus justes de donner le même traitement aux institutrices et aux instituteurs, auxquels on impose les mêmes études et les mêmes diplômes et auxquels on demande le même travail. Mais il suffit d'approfondir un peu la question pour s'apercevoir rapidement que cette égalité apparente, cette justice distributive conduiraient, dans la pratique, à une inégalité indiscutable, à une injustice certaine. Ce qui n'est pas douteux, c'est que l'institutrice, en général, des charges de famille très supérieures à celles de l'instituteur. L'institutrice mariée voit le budget familial augmenté du revenu du travail de son mari, tandis que l'instituteur doit, le plus souvent, pourvoir exclusivement par son seul traitement à tous les frais de son ménage et à toutes ses charges de famille. Il y a là une différence indéniable et nullement favorable dans la pratique à l'égalité absolue des traitements.

Déjà, il est vrai, l'Administration dispose de crédits nécessaires pour donner des allocations aux instituteurs et institutrices ayant au moins quatre enfants. Ces allocations s'élèvent à 160 francs pour les quatre premiers enfants et sont augmentées de 40 francs par chaque enfant en plus du quatrième. C'est cette excellente mesure qu'il fallait étendre très largement avant de songer à réaliser l'égalité des traitements. C'est pourquoi plusieurs députés, dont MM. Honorat et Landry, avaient pris l'initiative d'un amendement tendant à substituer, à la disposition réalisant cette égalité de traitement, un dispositif nouveau donnant aux membres de l'enseignement primaire un supplément de traitement pour chacun de leurs enfants vivants.

Bien entendu les institutrices, comme les instituteurs, devaient bénéficier de ce supplément de traitement, dont la quotité devait être calculée pour atteindre à peu près la dépense prévue par la Commission du budget dans le but d'effectuer l'égalité des traitements.

Malgré d'incessantes réclamations, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir n'ont encore donné aucune suite à ces propositions. Il n'est certes pas de question qui s'impose davantage à l'attention du Parlement, la crise que traverse depuis quelque temps le recrutement des instituteurs le démontre avec une suffisante clarté. D'ailleurs il suffit de comparer les maigres traitements de nos instituteurs avec ceux que reçoivent les membres du personnel enseignant primaire des autres nations d'Europe, ou avec la situation faite à nos autres fonctionnaires employés des différents services de l'Etat, pour constater combien sont justifiées et légitimes les revendications des membres du corps enseignant.

Jean LALOY.

## CHRONIQUE LOCALE

### LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le scrutin sur la priorité de l'ordre du jour de M. Breton a recueilli les suffrages de la très grande majorité des républicains.

L'éloquente Déclaration du Gouvernement, le vibrant appel du Président du Conseil à tous ceux qu'intéresse la situation du pays ont été salués par les applaudissements des Gauches.

Les socialistes unifiés ont boudé : ils ont été imités par les droitiers. Les premiers n'ont pas été satisfaits des déclarations de M. Viviani relativement à la loi militaire ; les seconds, ne sauraient jamais approuver les gouvernements qui mettent dans leur programme les questions fiscale et laïque.

L'abstention, l'hostilité même de ces derniers sont nécessaires ; les républicains ne peuvent pas accepter le concours des cléricaux. Quant aux socialistes unifiés, en continuant leur opposition de principe, ils sont peut-être dans leur rôle, mais ils n'encouragent pas les Cabinets les plus républicains.

Et cependant eux-mêmes n'ont-ils pas déclaré par l'organe de M. Sembat que la loi militaire ne pourrait pas du soir au lendemain être biflée d'un trait de plume ?

Est-ce que M. Viviani n'a pas affirmé très nettement que le Gouvernement était décidé à étudier les projets militaires qui permettraient le retour au service de 2 ans ?

Avec tous les républicains, pour notre part, nous souhaitons l'abrogation de la loi de 3 ans ; mais comment cette abrogation ne peut pas avoir lieu immédiatement, de

l'aveu même des socialistes, nous estimons qu'on doit faire crédit au Gouvernement qui promet de mettre à l'étude les mesures destinées à renforcer l'armée et à réduire la durée du service.

La question, certes, est importante ; le pays souffre beaucoup du sacrifice militaire qu'on lui a imposé ; mais il y a d'autres questions qui doivent être solutionnées et qui ne peuvent plus attendre.

Dès à présent, la situation fiscale exige la création de ressources nouvelles. Et où trouver ces ressources sinon là où elles se trouvent, chez les riches.

Ne serait-il pas antidémocratique que de laisser peser sur la masse des contribuables les charges nouvelles en demandant des ressources aux impôts indirects ?

Les puissances capitalistes vont tenter l'impossible pour faire échouer l'impôt sur le revenu ; à ce moment-là, les socialistes pourront-ils refuser leur confiance au Gouvernement qui demande à la richesse acquise l'argent nécessaire pour combler le déficit et pour assurer l'équilibre du budget ?

Le Cabinet de M. Viviani a été accueilli avec faveur par le pays républicain, c'est dire que celui-ci ne comprend pas qu'une opposition systématique, intransigente soit faite par des démocrates.

La situation actuelle est grave ; elle ne peut être améliorée que par une politique nettement réformatrice.

Le ministre Viviani est tout qualifié pour réaliser cette politique-là.

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Breton, à la suite de l'interpellation sur la politique générale du Gouvernement, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 362 voix contre 139.

Sur l'ordre du jour de M. Breton, nos députés ont voté Pour.

La Chambre a adopté par 359 voix contre 136.

### P. T. T.

M. Salinié, receveur des P. T. T. à Sérignac (Lot-et-Garonne), est nommé à Prayssac, en remplacement de Mlle Bonnet, nommée à Villemur.

Mlle Lapeyrade, dame employée à Ste-Foy-la-Grande, est nommée receveuse à Mauroux, en remplacement de Mlle Lascourès non installée, et de Mlle Faurie, mise en disponibilité.

Mlle Pinier, receveuse à Labastide-Lévêque (Aveyron), est nommée à St-Matré, en remplacement de Mme Pinier, retraitée.

Notre compatriote M. Couderc, brigadier-factor à Rodez, est nommé en la même qualité à Cahors. Félicitations.

### Gendarmerie

M. Soleil Jean-Jules, brigadier à cheval à Verdun (Tarn-et-Garonne), promu maréchal des logis, est désigné pour la brigade de Puy-l'Evêque, en remplacement du maréchal des logis Pourteau, retraité.

### Dans l'Enregistrement

Le dimanche 7 juin s'est réunie à Cahors l'Amicale des agents de l'Enregistrement du Lot. Après le renouvellement du bureau, l'assemblée a discuté les diverses questions à l'ordre du jour, et particulièrement celle du relèvement des traitements.

Nul n'ignore, en effet, que les receveurs de l'Enregistrement ne touchent que des traitements de façade, que sur le maigre traitement à peu près fixe qui leur est alloué, ils doivent prélever tous les frais de collaboration, de loyer, de bureau, d'imprimés, d'achat d'ouvrages et publications de doctrine et de jurisprudence, de versements etc., etc. ; qu'ils ne touchent aucune indemnité de caisse pour erreurs, de résidence pour cherté de vie ou charges de famille ; qu'ils n'avaient presque jamais sur place et que tous les frais de déplacement, leur déplacement même et celui de leur famille restent à leur charge sans aucune réduction.

Que le Concours d'admission exige, outre le baccalauréat, une ou deux parfois trois années de préparation spéciale ; qu'après un surnuméraire très onéreux de 2 à 4 ans, le receveur débute à environ 1.200 francs nets pour arriver à 4.500 francs nets en fin de carrière après 30 ans de services.

Que l'accès et l'avancement dans les emplois supérieurs n'a lieu qu'à la suite de Concours successifs, et que le traitement de ces fonctionnaires est toujours inférieur à ceux de leurs collègues de l'enseignement primaire.

Le relèvement des traitements des agents de l'Enregistrement devient donc d'une nécessité absolue, le recrutement se démocratisant de plus en plus d'année en année, il est nécessaire qu'à défaut de fortune personnelle, le traitement permette à ces utiles et dévoués fonctionnaires de l'Etat de vivre selon les exigences de leurs fonctions.

### Banquet des Officiers de Complément

Jedi, à midi, a eu lieu à l'Hôtel du Midi le banquet annuel de l'Association des officiers de complément du 7<sup>e</sup>.

40 convives ont assisté à cette agape fraternelle que présidait M. le commandant Panouze.

Le dîner fort bien servi fut excellemment apprécié par les convives qui félicitèrent chaleureusement M. Blanchès, le propriétaire de l'Hôtel du Midi.

Au dessert, M. le commandant Panouze prit la parole :

« L'armée, dit-il, est une famille et dans une famille on ne fait pas de discours. » Il ne veut cependant pas se soustraire à son devoir de président, car il tient à adresser à M. le capitaine Soulauges, chargé de l'instruction des officiers de complément, de vifs remerciements.

M. le capitaine Soulauges, dit-il « est non seulement l'officier distingué que tout le monde apprécie, mais aussi l'homme le plus gentil, le plus aimable, le plus cordial qu'on puisse trouver ».

M. le commandant Panouze, adresse ensuite ses meilleures félicitations à tous les membres de l'Association qui ont été pendant l'année, l'objet d'une distinction honorifique.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, il salue ceux qui, comme le lieutenant Delard, n'ont pas hésité à s'exiler pour aller accomplir leur devoir pour la Patrie.

Il rappelle les campagnes auxquelles, vieux soldat, il a participé, et il déclare que la jeune armée — elle le montre bien au Maroc — est en tous points digne de l'ancienne.

Il lève son verre à la prospérité de l'Association amicale et à la grandeur de la Patrie.

De chaleureux applaudissements saluent les vibrantes et patriotiques paroles du vénéré Commandant Panouze.

M. le docteur Darquier, au nom des officiers de complément, en quelques mots très applaudis, adresse à M. le commandant Panouze de vives félicitations pour la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de son fils, capitaine au Maroc.

Le banquet terminé, les convives se sont rendus au café de la Promenade où des chansons et des monologues furent entendus et applaudis.

Puis les convives se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

### Chez les Planteurs de Tabac

Dimanche a eu lieu au Buisson (Dordogne) la conférence annoncée par M. Delport, président de la Confédération générale des tabacs, et Vayssier, secrétaire général de l'assurance grêle de la C. G. P.

Plus de trois cents planteurs, venus des différentes communes du canton de Cadouin, avaient répondu à l'appel du Comité du Buisson.

La salle de la mairie étant trop restreinte pour recevoir une affluente aussi considérable, la réunion a eu lieu sous le préau dans la cour de l'école des garçons, une magnifique estrade y avait été dressée.

Le président, a expliqué d'une manière claire et documentée le but de la réunion et nous a fait ensuite l'histoire du tabac depuis 1816 jusqu'à nos jours.

Ensuite la parole fut donnée à M. Delport, qui a réfuté les accusations dont on afflige la C. G. P. et ses chefs.

Dans son vibrant discours, M. Delport a demandé le droit et la justice pour ces planteurs qui donnent à l'Etat des bénéfices aussi considérables ; il a expliqué que ces derniers, accablés de charges nouvelles, doivent pourvoir aux besoins de leur existence, car, les conditions du travail ayant changé, la rémunération doit changer aussi ; le tabac, valeur économique, doit représenter pour le planteur le prix de son travail. C'est une œuvre de vie par excellence que l'Etat ne saurait dédaigner, car c'est ainsi qu'il attachera le planteur à la terre, au moment où l'on déplore la désertion des campagnes.

Ce discours fut longuement applaudi. Ensuite M. Vayssier parla des tabacs étrangers, en indiquant le moyen de les remplacer en partie par les tabacs français ; il fut, lui aussi, très applaudi. Ensuite l'assemblée constitua un Syndicat cantonal. Les planteurs du Buisson formèrent eux aussi un Syndicat communal.

### Echo du banquet des Cheminots

Dans notre compte rendu du banquet des cheminots, nous avons mentionné que deux bouquets d'une rare beauté avaient été offerts à M. Soulié, délégué du directeur de la compagnie d'Orléans et à M. Darquier.

Nous devons ajouter que ces deux magnifiques bouquets ont été offerts pour Mmes Soulié et Darquier et qu'ils avaient été confectionnés par M. Ferré, le sympathique fleuriste, également ancien cheminot.

### Obsèques

Jedi matin à 8 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme Salou, mère de Mme Clary, institutrice à l'école publique des Boulevards.

Un cortège nombreux a suivi le char funèbre recouvert de couronnes.

Nous adressons à M. Salou, à Mme et M. Clary et à la famille nos sincères condoléances.

L. B.

### Cambriolages

Les malandrins continuent la série de leurs tristes exploits.

C'est ainsi que dans la nuit de mercredi, ils ont cambriolé l'échoppe située place de la Halle, appartenant à M. François Chazarenc, bottier.

Avec un grand ciseau de menuisier, ils ont fracturé la porte, ont sorti et vidé les tiroirs où, sans doute, ils pensaient trouver de l'argent.

Décus, ils se sont rabattus sur du cuir et une paire de bottines qu'ils ont emportés.

Toutefois les cambrioleurs ont dû être dérangés dans leur criminel travail, par les aboiements du chien de la boucherie Hébrard.

Le vol a été commis vers deux heures du matin, car les voisins ont entendu, vers cette heure, du bruit près de l'échoppe.

Il paraît qu'également une autre échoppe appartenant aussi à un cordonnier, a reçu la visite des voleurs, qui auraient emporté des briquets.

C'est la troisième fois que l'échoppe de M. Chazarenc reçoit la visite des malfaiteurs, et l'on affirme que par une enquête bien menée on ne tarderait pas à les pincer.

La police suit une piste très sérieuse.

### Manceuvres de garnison

Le 7<sup>e</sup> d'infanterie avait quitté notre garnison mardi matin à 4 heures, pour aller exécuter des manoeuvres dans les environs de Vers et de St. Géry.

Les troupes cantonnèrent mardi soir dans ces deux localités et sont rentrées mercredi matin à Cahors.

### Probité

La nommée Antoinette Bessac, demeurant 10, rue Mascoutou, a trouvé sur la voie publique une ceinture en argent 1<sup>er</sup> titre, chiffree aux initiales J. S. entrelacées, Anglais Louis XV. Plus une fourchette argent 1<sup>er</sup> modèle Louis XV, chiffree aux initiales entrelacées H. T., ornementée.

Les réclamer chez M. Mandelli où la femme Bessac, que nous félicitons, les a déposés.

### RAPPORT DE M. TUZET

sur LA PROPAGANDE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DES IRRIGATIONS DANS LA RÉGION DU SUD-OUEST.

Pour compléter la propagande faite antérieurement et dont j'ai résumé les effets dans une note de septembre 1913, deux caravanes ont été organisées pour visiter ce qui se fait en Provence et en tirer des conclusions pratiques.

Les membres de ces missions fourniront des rapports dont j'ignore les conclusions, mais voici les résultats de mon étude.

Les irrigations de la région de Vauluse sont très anciennes et se pratiquaient avant l'époque du séjour de la Papauté dans le Comtat ; pendant son occupation, elle fit l'installation de nouveaux canaux, fixa la pratique et la réglementation des irrigations comme elles se pratiquaient en Lombardie.

D'autre part, la Provence possède des réservoirs d'eau que l'on ne trouve nulle part ailleurs. La Sorgue avec d'innombrables dérivations, la Durance avec ses eaux limoneuses et ses nombreux canaux, sont en mesure d'arroser tous les terrains cultivables, même assez éloignés de leur parcours, cela sans l'obligation de faire des travaux considérables.

Après la disparition de la culture de la garance et la diminution de celle du chardon à foulon, les terres, par le fait des irrigations, ont augmenté de valeur ; des prairies de la région d'Orange, où l'on faisait trois et quatre coupes, se louaient entre 850 et 1.000 fr. l'hectare.

Après d'Avignon, la facilité des irrigations a triple la valeur des terrains. A Cavaillon, les cultures maraichères sont remarquables et des terrains immergés donnent des récoltes surprenantes ; de tout côté, la culture maraichère prend de l'extension, les tonnages transportés par la Cie P.-L.-M. en sont la preuve.

Enfin les eaux limoneuses utilisées aux irrigations, apportent au sol un peu d'engrais complémentaire qui est un élément appréciable de végétation.

La région des irrigations comprise dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône est très intéressante à visiter, en particulier pour les cultivateurs des vallées de la Garonne, du Tarn, du Lot et de la Dordogne, dans lesquelles rien encore n'a été fait pour augmenter la production par une meilleure utilisation de l'eau.

Les missions d'études que nous venons de faire en Vaucluse, avec des représentants des Syndicats de maraichers ou de primeuriers de Montauban, de Marmande, d'Agen et de Caillac (Lot), ont vivement intéressé les personnes qui y ont pris part ; de pareilles excursions devraient être organisées par les associations agricoles, dans le but de documenter leurs membres et ce serait un devoir pour ceux qui ont le souci des intérêts agricoles, de faciliter ces études et de mettre au point les procédés à employer pour améliorer les cultures actuelles, en créer de nouvelles, ou peut-être, plus logiquement, documenter les agriculteurs sur la faculté de production du Sud-Est.

Ceux qui m'ont accompagné étaient des gens avisés et compétents, ils ont emporté de leur visite cette impression : C'est que le sol de la Provence est d'une autre nature que celui de nos vallées du Sud-Ouest, que les façons culturales y sont plus faciles et, de ce fait, d'un prix de revient plus avantageux.

Le sol, par sa nature, s'échauffe davantage, cela joint à l'élévation de la température ambiante, donne à la production du Sud-Est un grand avantage commercial sur celle du Sud-Ouest.

La précocité obtenue normalement en plein air en Provence, ne peut être compensée dans le Sud-Ouest par des moyens artificiels ; il est bien inutile de tenter de l'obtenir puisque cette opération n'aurait d'autre but que d'élever le prix de revient de la production sans lui créer des débouchés nouveaux et rémunérateurs. Il faut ajouter à ce que je viens de signaler, l'avantage d'avoir de l'eau en abondance et dans des conditions peu onéreuses ; alors que dans le Sud-Ouest tout est à faire, au point de vue matériel.

Quelle que soit la diligence mise par les Services administratifs et les subventions accordées, on ne pourra jamais organiser ce qui existe dans le Sud-Est.

Enfin, d'autres causes constituent pour cette région une situation favorable.

La production maraichère et fruitière s'est développée depuis de longues années, de nombreuses maisons de commerce se sont installées dans les centres de production ; pour trouver l'écoulement des récoltes de plus en plus abondantes, elles ont pris position sur les marchés extérieurs. Les maisons d'expédition de la Provence font des affaires de fruits ou légumes dans presque toutes les villes de France, tant par leur action personnelle que par des représentants, elles font le principal appoint des exportations à l'étranger et, à ce point de vue, il faut constater que la situation commerciale du Sud-Ouest n'est pas comparable.

Nous avons pu constater que la population agricole du Sud-Est est plus dense que celle du Sud-Ouest, où le mal du fonctionnarisme sévit à outrance. Les familles de cultivateurs exploitant d'un à trois hectares sont nombreuses. Ce travail en famille est encore un facteur qui abaisse le prix de revient du produit ; à surface égale, la population de certaines parties de la région du Sud-Ouest est bien inférieure à celle des régions de culture des vallées du Rhône, de la Sorgue et de la Durance.

Comme conclusions, je crois qu'il est inutile de préconiser aux cultivateurs de la vallée de la Garonne de transformer leurs procédés de production, en vue d'obtenir des primes, par forcement à la chaleur artificielle. Hors le cas des cultures maraichères des environs des grandes villes et certaines cultures spéciales qui exigent l'utilisation, les chassiss n'ont pas leur emploi dans la culture maraichère de plein champ, pour la préparation des semis et la mise en pépinière du plant. Il est donc inutile de recommander en général la culture sous verres qui ne peut être rémunératrice.

Quant aux abris, nous avons pu constater en Provence que le terrain était divisé en une quantité de petits compartiments, par des haies de thuyas et de cyprès, formant des rideaux contre la violence du vent, d'autres abris sont faits par des clôtures sèches en tiges de roseau, et ont pour usage l'abri contre le vent et la mise à l'ombre de certains semis. Ces abris sont rendus indispensables en Provence par la violence du vent, il n'en est pas de même dans les vallées du Sud-Ouest, dont une grande partie de la surface est couverte par des abris de différente nature, depuis les peupliers jusqu'aux arbres à fruits. Dans toute la région en aval de Toulouse, ainsi que dans les vallées du Tarn, du Lot et de la Dordogne, des coteaux forment des abris naturels de tout premier ordre et, dans certains cas comme dans la région de Cahors et de Montvalent, ils constituent des abris très précieux assu-

rant à la vallée voisine une température légèrement plus élevée qu'ailleurs. Malgré les avantages qu'offre cette situation, il ne faut pas songer que les populations du Sud-Ouest se feront exclusivement maraichères. D'autres cultures, comme la vigne avec ses nombreuses sujétions, les prairies et les cultures sarclées, pour entretenir le troupeau plus ou moins important du domaine, la production du tabac ou des arbres fruitiers, font que les agriculteurs ne cultivent que peu de produits maraichers et se limitent à la production des fraises, des pois, des haricots et des tomates, et encore la main-d'œuvre de ramassage est-elle un problème.

Mais il ne résulte pas de ce qui est exposé que rien ne doit être tenté. Les cultivateurs de Caillac dans le Lot, diront qu'une meilleure culture en primeurs du fraisier leur donnerait de la précocité et des prix très rémunérateurs. Il en serait de même si dans leur vallée très favorisée la culture du melon, de la tomate, du piment, de l'aubergine, peut-être même des feuillages d'hiver, était plus développée. En tout cas, un fait est à constater, c'est la supériorité de la fraise de la vallée du Lot sur celle de la région de Carpentras.

Les maraichers d'Agen, de Marmande et de Montauban ont-ils intérêt à faire des transformations de leur production? Actuellement ceux d'Agen en ont l'écoulement d'une façon assez régulière, une petite partie sur Paris, la plus grosse sur les localités du Midi et du Centre, car, comme leurs voisins de Villeneuve-sur-Lot, ils ont pour le marché de Paris une justifiée méfiance.

La culture de Marmande écoule une partie de sa production à Paris et sur l'exportation, les opérations souvent pleines d'aléas, bien souvent on nous dit qu'une campagne qui vient de se terminer a été déficitaire et n'a donné aucun bénéfice. Peut-on conseiller à cette région de transformer sa culture pour faire ce que la Provence produit à meilleur compte et dont elle a un meilleur débouché. Bien franchement, ce serait impudent.

Je crois que les mêmes remarques peuvent être faites pour la région de Montauban. Peut-on lui assurer que la culture sous chassis du melon, ou le forçage de la fraise seraient rémunérateurs? Peut-on affirmer que la culture maraichère complète avec ses trois ou quatre productions annuelles sur le même sol, sera pratique et rémunératrice? Je ne le ferai pas, car je pense le contraire; alors que conclure?

C'est que le Sud-Est a trouvé sa voie commerciale en développant la production maraichère dans la basse vallée du Rhône et dans la région de ses affluents. L'eau, le sol et le soleil y sont des auxiliaires précieux, dont nous n'avons pas dans le Sud-Est l'équivalent.

Alors qu'après des études longues et coûteuses sur les moyens de donner de l'eau aux agriculteurs du Sud-Ouest, on offre l'eau à raison de 80 à 85 fr. pour un hectare avec usage limité, on paie, dans le Sud-Est, 30 à 33 fr. par hectare pour 80 à 35 arrosages copieux.

Pour la production fruitière, la situation des vallées du Sud-Ouest n'est pas meilleure; il a été fait dans la région de Lyon, sur une zone assez étendue, une active propagande et d'importantes plantations fruitières. Toute la vallée du Rhône jusqu'à Orange, toutes celles se dirigeant sur les Cévennes et les Alpes, sont plantées. Dans quelques années on se trouvera en possession d'une production considérable dont l'écoulement sera problématique, car je ferai la preuve à qui la désira que l'exportation n'est pas ce que nous présentent certains économistes en chambre, et qu'enfin le marché national aura aussi des importations des pays voisins. Je ne crois pas que l'Italie, l'Espagne, la Serbie, les îles de la Méditerranée, l'Algérie, la Tunisie et les Etats-Unis renonceraient à importer sous différentes formes des quantités de fruits. Je ne parle pas de la banane, ce fruit bien français qui enrichit les capitalistes étrangers.

Puisque le Sud-Est demande de nouveaux canaux, il est peut-être temps d'envisager dans notre région ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer le régime des eaux.

Si nous admettons que le développement exagéré de la production maraichère ne soit pas à conseiller, si les cultures fruitières sont déjà en état d'infériorité que faut-il conseiller?

L'élevage et l'engraisement du bétail semblent pour bon nombre de cultivateurs une bien meilleure opération à conseiller. Je demande en terminant aux associations agricoles d'examiner la question et de voir par quels moyens il est possible de donner à cette production le plus de chances d'être rémunératrice.

H. TUZET.

**Musique du 7<sup>me</sup> régiment d'infanterie**  
PROGRAMME DU 18 JUIN 1914

Marche Lorraine	Ganne
Nébuchodonosor	Verdi
La Nuit	Métron
Marche de « Louise »	Charpentier
La Czarine	Ganne

Aléas Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

## Arrondissement de Cahors

### Saint-Paul-Labouffie

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 14 courant, pour la session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Lacaze, maire.

Tous les conseillers sont présents. Les comptes de gestion sont approuvés et le budget supplémentaire est voté.

Le conseil, conformément à la circulaire de M. le préfet, a ajourné le vote du budget primitif de 1915.

M. le maire a entretenu le conseil de la construction de la route numérotée 9 dont l'avant-projet vient d'être soumis à l'enquête. Les résultats de cette enquête ont été presque unanimement favorables au tracé proposé par l'administration. Le conseil l'approuve à son tour et vote le principe de l'emprunt à faire à la caisse des chemins vicinaux, pour la construction de ce tronçon de route depuis si longtemps attendue.

M. le maire fait également part à l'assemblée des dossiers constitués pour l'établissement et l'entretien par voie syndicale des trois chemins ruraux récemment classés. La mise en action des syndicats est imminente.

M. le maire fait connaître qu'une conférence sur le crédit agricole sera faite à la mairie le dimanche 28 courant, à une heure, par M. Georges Martin. Il invite les conseillers à venir avec le plus grand nombre possible d'électeurs à cette conférence, du plus haut intérêt agricole.

### Saint-Cyprien

**Courses de bicyclettes.** — Ci-après le résultat de nos courses de dimanche qui, bien organisées, avaient attiré de nombreux et excellents professionnels :

1. Sudrès, de Cahors; 2. Rolland, de Rouillac; 3. Henras, de Cahors.

**Primes en cours de route.** — 1. Guibard, de Cahors; 2. Sudrès, de Cahors.

Parcours: 10 kilomètres en vingt minutes.

Un accident survenu en cours de route a mis quelques coureurs dans l'impossibilité de continuer la course.

### Prayssac

**Foire.** — Les travaux des champs avaient empêché notre foire du mardi d'avoir son importance habituelle. Sur certains points, l'animation laissait à désirer.

Voici les cours pratiqués : Halleaux grains. Blé, de 20 à 22 fr.; maïs, de 15 à 16 fr.; avoine, de 10 à 11 fr.; pommes de terre, de 6 à 7 fr. l'hectolitre.

Foirail aux bœufs. Bœufs de choix, de 1.100 à 1.200 fr.; bœufs de labour, de 900 à 1.000 fr.; bœufs secondaires, de 700 à 800 fr.; vaches de travail, de 700 à 800 fr.; bouvillons, de 500 à 600 fr.; veaux à la corde, de 300 à 400 fr., le tout la paire, selon qualité et grosseur.

Marché à la volaille. Baisse sur ce marché. Poulardes, de 5 à 6 fr.; poules, de 4 à 5 fr.; poulets jeunes, de 0,90 à 1 fr. le demi-kilo; poulets ordinaires, de 3 à 4 fr.; pigeons, de 1,50 à 2 fr.; dindes, de 15 à 16 fr.; lapins, de 4 à 5 fr. la paire; œufs, de 0,90 à 1 fr. la douzaine.

Chevreux, de 8 à 9 fr. pièce.

Viande de boucherie. Bœufs, de 38 à 41 fr.; moutons, de 40 à 43 fr.; veaux, de 42 à 44 fr., le tout les 50 kilos, suivant qualité.

Foirail aux moutons. Moutons de choix, de 38 à 45 fr.; moutons ordinaires, de 30 à 35 fr.; brebis d'élevage, de 35 à 38 fr.; agneaux, de 25 à 32 fr.; brebis ordinaires, de 20 à 22 fr., le tout la pièce.

Marché aux porcs. Pores d'élevage, de 40 à 50 fr.; petits pores, de 28 à 30 fr.; pores d'une quinzaine de jours, de 18 à 20 fr.

Marché aux oisons. Grande animation. Oisons d'élevage, de 7 à 8 fr.; oisons de la quinzaine, de 4 à 5 fr.; oisons petits, de 3 à 4 fr.; canards mulâtres, de 2,50 à 3 fr.; canards communs, de 1,90 à 2 fr., le tout la paire.

Marché aux chevaux. Pas de détail à la vente.

Jardinage. Marché bien garni. Vente avec baisse sur les derniers prix.

### Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Ligue des droits de l'homme.** — Dimanche prochain 21 juin, à deux heures du soir très précises, une conférence sera faite au théâtre municipal par M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue.

Les portes du théâtre seront ouvertes à une heure et demie.

Blé, de 20 à 21 fr. l'hectolitre; avoine, de 9,50 à 10 fr.

Œufs, 0,95 la douzaine; poulets, de 0,95 à 1 fr. la livre.

### Camburat

**Battu par sa belle-mère.** — Depuis quelques temps, des scènes de violence éclataient dans le jeune ménage de M. M.

Fatiguée de cette vie, cette femme alla travailler il y a un mois environ à l'usine de Puyblanc.

Elle revint dimanche dernier, accompagnée de sa mère, pour chercher des vêtements. Une nouvelle dispute s'engagea; on envintaux coups rapidement et la belle-mère griffa sérieusement son gendre.

M. M. a porté plainte à la gendarmerie.

### Lunan

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal est convoqué pour le dimanche 21 juin, pour le règlement du budget supplémentaire de 1914.

**Accident.** — Le lundi, 15 juin à six heures du soir, Desieux Frédéric, propriétaire et maire de Lunan, transportait une énorme charretée de sainfoin, lorsque, arrivé à la pente rapide du village de Liffernet, le timon se rompit net. Un malheur était inévitable sans la présence d'esprit et le courage du sieur Boutaric Jean-Pierre du Causse.

Nos félicitations à ce courageux citoyen qui n'en est pas à son coup d'essai.

### St-Michel-Loubéjou

**Suicide étonnant.** — Le nommé Auguste Dupuy, âgé de 26 ans, du village de Puymule, commune de St-Michel-Loubéjou, s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

Lundi, vers deux heures et demie, il se trouvait sur les bords de la Dordogne, où ses idées de suicide l'avaient vraisemblablement conduit. Après avoir échangé quelques paroles angoissantes avec M. Mazot, au lieu dit Part-de-Barrière, commune de Prudhomme, il se débarrassa de son faux-col, quitta son chapeau ainsi que son veston et ses chaussures, et se jeta à l'eau.

Toutes les recherches pour retrouver le malheureux jeune homme sont restées jusqu'ici infructueuses. On attribue ce suicide à un violent chagrin d'amour.

### Saint-Pierre-Todrac

**Conseil municipal.** — Les membres du conseil municipal se sont réunis dimanche dernier, à la mairie, sous la présidence de M. le docteur Larnaudie, maire et conseiller général.

Lecture est donnée du compte de gestion de M. le receveur municipal et du compte administratif de M. le maire, que le conseil approuve à l'unanimité.

L'assemblée procède ensuite au règlement définitif du budget de 1913 et prend une délibération pour constater que les opérations de M. le receveur municipal ont été régulièrement effectuées. Elle vote ensuite le budget supplémentaire de 1914.

M. le maire communique le rapport de l'agent voyer cantonal concernant la délibération du conseil municipal de juin 1913, par laquelle cette assemblée sollicitait la construction d'un déversoir des eaux d'inondation retenues dans la plaine par la route n° 46, en remblai et formant digue; ces eaux ne pouvant plus s'écouler et ne disparaissant qu'à la longue par infiltration.

Le rapport établit que pour bien apprécier cette situation, il y a lieu d'attendre une nouvelle crue du Lot. Le conseil est d'avis d'accorder ce délai.

M. le président rappelle que le bail consenti pour le bureau de facteur-receveur vient à expiration en 1915. Les propositions de renouvellement sont faites par l'administration. Le conseil décide de les examiner dans une séance ultérieure, mais il charge M. le maire de prendre, en attendant, tous renseignements utiles en vue de la transformation du bureau de facteur-receveur en recette des postes et bureau télégraphique.

### Livernon

**Nécrologie.** — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Vidalail, ferblantier, âgé de 66 ans, après une longue maladie qui le faisait horriblement souffrir.

L'inhumation a eu lieu mercredi soir.

A toute sa famille éplorée, nous offrons nos condoléances attristées.

**Postes.** — M. Durand nommé facteur des postes à Livernon, en remplacement de M. Grimal, admis à faire valoir ses droits à la retraite, a pris son service mardi 16 juin.

**Saint-Céré**  
**Correspondance.** — M. Murat, maire, vient de recevoir la lettre suivante :

Etablissements Carel aîné, Fouché et C<sup>ie</sup>, Paris.

Monsieur le maire, Nous avons l'avantage de vous adresser par ce même courrier, en un mandat-carte, la somme de 300 francs destinée à la rémunération du concours que les pompiers de Saint-Céré ont apporté, le 17 avril, pour li-

miter les dégâts de l'incendie survenu à notre chantier de Bretenoux.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien y joindre nos remerciements aux officiers de la compagnie de pompiers et à leurs hommes. Nous tenons à vous présenter, en même temps, nos plus vifs remerciements à votre adresse personnelle pour l'empressement avec lequel dès la première nouvelle de l'incendie, vous avez réuni votre compagnie de pompiers.

Si nous ne vous avons pas adressé plutôt nos remerciements, c'est que notre président, M. Fouché, et le signataire de la présente, espéraient se rendre à Bretenoux avant la fin mai et vous remercier de vive voix.

Nous vous prions, Monsieur le maire, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Signé: **L'Administrateur-Directeur, BARDET.**

**Arrondissement de Gourdon**  
**Gourdon**  
**Tribunal correctionnel.** — Violences. — Joséphine Vayssières, épouse Bergougnoux, de Fontane-Lunegarde; son beau-père Pierre Bergougnoux et Victor Vayssières, cultivateur à Caniac, sont condamnés à 25 francs d'amende pour coups réciproques, sursis.

— Les sieurs Lespinasse, père et fils, garçons bouchers à Souillac, ont porté des coups au sieur Lestrade, 50 francs d'amende au père, huit jours de prison avec sursis au fils.

— Le mandat de dépôt d'un vagabond, Alphonse Besse, de Labastide-Murat, est confirmé.

**Gramat**  
**Concours spécial de la race ovine des Causses du Lot.** — Dimanche 21 juin 1914, place de la République.

Programme des opérations : De 4 heures à 7 heures, réception des animaux et classement, place de la République.

A 8 heures, au commissariat. Réunion des exposants pour la désignation des membres du jury.

A 8 heures 1/2, au commissariat. Réunion des membres du jury.

De 9 heures à 11 heures, opérations des membres du jury.

A 11 heures, ouverture du concours au public. Entrée: 0,25

A trois heures à la mairie. Distribution solennelle des récompenses sous la présidence de M. Ceccaldi, Préfet du Lot, assisté de M. Guichard, Inspecteur de l'Agriculture.

**Vente d'un cheval réformé.** — Lundi, M. le Receveur de l'enregistrement de Gramat, a procédé à la vente aux enchères d'un cheval réformé provenant de l'annexe de remonte du Ségala.

M. Doderay, de Gramat, a été déclaré acquéreur pour le prix de 160 fr.

## Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

### Station Thermale de St-NECTAIRE (Puy-de-Dôme)

Située sur les derniers contreforts orientaux de la chaîne des Monts-Dore, à une altitude de 740 mètres, au pied d'une montagne de Sapins, Saint-Nectaire jouit d'un climat à l'abri des sauts brusques de température et est le rendez-vous favori de nombreux baigneurs et touristes.

Deux services automobiles de correspondance P. L. M. des plus confortables, qui fonctionneront cette année du 15 juin au 15 septembre, la relient à Clermont-Ferrand et Issoire et en rendent ainsi l'accès des plus faciles, comme l'indiquent d'ailleurs les horaires ci-après :

Paris P. L. M. — St-NECTAIRE :

<b>A) Via Clermont :</b>		<b>B) Via Issoire :</b>	
Paris P. L. M. dép.	11 h. 19	Paris P. L. M. dép.	8 <sup>h</sup> 15, 22 <sup>h</sup> 10
Clermont arr.	17 h. 59	Issoire arr.	17 <sup>h</sup> 35, 7 <sup>h</sup> 57
id. dép. (auto)	18 h. 15	id. dép. (auto)	18 <sup>h</sup> , 8 <sup>h</sup> 15
St-Nectaire arr.	20 h. »	St-Nectaire arr.	19 <sup>h</sup> , 9 <sup>h</sup> 15

Billets directs et enregistrement des bagages de Paris P. L. M. à St-Nectaire. Prix des billets directs, via Clermont — 1<sup>re</sup> cl. 56 fr. 55 — 2<sup>e</sup> cl. 40 fr. — 3<sup>e</sup> cl. 28 fr. id. via Issoire — 1<sup>re</sup> cl. 55 fr. 65 — 2<sup>e</sup> cl. 40 fr. 35 — 3<sup>e</sup> cl. 29 fr. 30.

Président : Commandant Dupuy.  
Secrétaire : Capitaine Ganes.  
Des démarches sont faites pour faire inscrire les membres forains au Comité local. Espérons que cet exemple sera suivi par de nombreux cantons du Lot, car tous voudront s'intéresser à l'avenir touristique du Quercy, tous désirent faire connaître aux étrangers le nombreux vestiges préhistoriques de notre région. Tous voudront faire connaître et aimer la petite patrie Quercynoise.

P. V.  
**St-Michel-de-Bannières**  
**Tournée du Contrôleur.** — Les contribuables sont prévenus que le Contrôleur des Contributions directes arrivera le 22 juin 1914 à 8 heures du matin, à la mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des Contributions directes de 1915.

**Rampoux**  
**Conseil municipal.** — Le conseil municipal réuni dimanche en session ordinaire a voté le budget complémentaire de 1914. Le budget primitif de 1915 est ajourné à la session d'août.

MM. Fraissy Paul, Fresquel Elie et Granié Jean Lucien ont demandé leur inscription sur la liste des assurés pour les retraites ouvrières. Ces jeunes gens ont su reconnaître les avantages de la loi; ils donnent le meilleur exemple à ceux qui naguère en proclamaient la faillite. Leur exemple sera suivi.

### CHEMINS DE FER DU MIDI

ROUTE DES PYRÉNÉES  
SERVICES D'AUTO-CARS

La Compagnie des chemins de fer du Midi, vient d'organiser de nouveaux services d'auto-cars, qui fonctionneront régulièrement à partir du 25 juin, et pendant toute la saison d'été.

Partant de Biarritz et aboutissant à Cèrère, après avoir passé à Mauléon, Cauterets, Luchon, Ax-les-Thermes et Font-Romeu, ces services permettront aux touristes de parcourir sans fatigue et dans les conditions les plus agréables, la route admirable des Pyrénées sur une étendue de plus de 800 kilomètres. Les auto-cars traverseront à des altitudes dépassant parfois 2.000 mètres, les cols les plus impressionnants, et les vallées les plus pittoresques. Des arrêts ont été prévus dans les principales stations climatiques et thermales, et les sites les plus merveilleux de la chaîne des Pyrénées.

Des services annexes desserviront Gavarnie, les gorges de l'Aude et le Pays Basque espagnol.

Des renseignements complets sont offerts aux touristes dans les Services Commerciaux de la C<sup>ie</sup> du Midi, 54, Boulevard Hausmann, dans son Agence située 16, Boulevard des Capucines à Paris, et dans les gares du réseau.

Laroche (Creuse), 12 Juin. 1913. Je ne pouvais digérer aucun aliment et mes forces s'en allaient peu à peu. J'ai employé les **Pilules Suisses** et rapidement la digestion et revenue, je me trouve maintenant très bien. M<sup>me</sup> LABETOLLE. (Sig. lég.)

### PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux **Carrières Administratives**. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

### OCCASION

### A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART  
**Piano Erard**  
TRÈS BON ÉTAT

Accompagné de la garantie de 20 ans. — Prix avantageux.

S'adresser au bureau du journal.

## LA HERNIE

### L'Été du Hernieux

### Conséquences de la Chaleur

### Les nouveaux Appareils CLAVERIE

L'été est pour le hernieux la saison pénible par excellence, car sous l'influence de la chaleur la hernie devient le siège d'inflammation, de plaies, quelquefois même de complications dangereuses.

Puis que jamais, le hernieux souffre de la pression brutale des ressorts d'acier et des pelotes dures dont sont munis les modèles de bandages inférieurs malheureusement si répandus.

Seul l'appareil pneumatique sans ressort perfectionné de A. CLAVERIE, permet d'éviter radicalement tout malaise et de jouir normalement de tous les avantages de la belle saison.

Léger, souple, imperméable à l'eau et à la transpiration, c'est le seul qui se moule sur le corps sans le déplacer, même dans les mouvements les plus étendus, et sans occasionner la moindre gêne.

On sait que M. A. CLAVERIE, visite notre région depuis de longues années et nombreux sont ceux de nos compatriotes qui ont recouvré leur santé et la plénitude de leurs forces, grâce à l'excellence de ses appareils.

Aussi est-ce avec plaisir que nous avons appris l'arrivée parmi nous de ce renommé Spécialiste et nous nous empressons de communiquer cette bonne nouvelle à ceux qui souffrent de **Hernies, Descentes, Déviations Utérines, etc.**, assurés qu'ils sont de trouver grâce à lui, un soulagement immédiat et définitif à leurs souffrances.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. à :

Souillac, Vendredi 26 Juin, **Hôtel du Lion d'Or.**

CAHORS, Dimanche 28, **Hôtel des Ambassadeurs.**

Figeac, Lundi 29, **Hôtel des Voyageurs-Villa.**

« TRAITÉ de la HERNIE », des « VARICES » et des « AFFECTIONS ABDOMINALES », conseils et renseignements gratuits et discrètement. A. CLAVERIE, 234, Faub. St-Martin, à Paris.

M. Combes Louis, à Naudon par Prayssac (Lot), nous prie d'adresser dans Le Journal du Lot ses plus vifs et ses plus sincères remerciements à M. CLAVERIE.

Les bons soins qu'il a reçus ont amené la disparition prompte et complète d'une hernie qui le faisait cruellement souffrir.

### BULLETIN FINANCIER

Paris le 17 juin.

La tendance du marché est très ferme, et les affaires reprennent de l'animation. Les cours s'inscrivent en reprise plus ou moins marquée.

Notre 3/0/0 se représente à 84,50.

L'Extérieure Espagnole cote 89,70 l'Italien 97,15, le Turc, 81,35 et le Serbe, 81,35.

Les fondations russes sont en hausse. L'amélioration des compartiments bancaires s'accroît. La Banque de Paris se négocie à 1532, le Comptoir d'Escompte à 1033, le Crédit Foncier à 892, le Crédit Lyonnais à 1626 et la Société Générale à 774.

Parmi les chemins français, l'Est vaut 903, le Lyon 1243 et le Nord 1720.

Le Rio-Tinto reste plutôt lourd à 1723.

Par décision du 27 janvier 1914, le ministère du Commerce russe a autorisé la Société de Production et de Commerce Ter-Akopoff à effectuer la division de ses actions de 250 roubles nominal, en actions de 100 roubles chacune.

Le capital de la Société sera donc composé dorénavant de 90.000 actions de 100 roubles chacune.

On annonce que l'échange des actions anciennes contre les nouvelles aura lieu à partir du 18 juin courant.

**ETUDE**  
DE  
**M<sup>e</sup> FRANCK SAUVÈTRE**  
Licencié en Droit  
AVOUÉ A CAHORS  
**10, Cours de la Chartreuse**

**EXTRAIT**  
d'un jugement prononçant  
le divorce

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du Bureau de Cahors  
du 14 Mai 1913

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le dix-sept Février mil neuf cent quatorze, enregistré et signifié,  
Entre Monsieur Maurice GARRIGUES, typographe, demeurant à Cahors, rue du Lycée, n° 4,  
Et Madame Marie-Jeanne UTEAU, sans profession, épouse du dit Maurice GARRIGUES, domiciliée de droit avec son mari à Cahors, mais résidant en fait à Albi, Boulevard de Strasbourg, n° 2 (Tarn),  
Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les dits époux GARRIGUES-UTEAU aux torts et griefs de la femme et au profit du mari.  
Pour extrait,  
Cahors, le douze juin 1914.  
Signé : **F. SAUVÈTRE.**

**ETUDE**  
DE  
**M<sup>e</sup> FRANCK SAUVÈTRE**  
Licencié en Droit  
AVOUÉ A CAHORS  
**10, Cours de la Chartreuse**

**Extrait**  
D'un Jugement de séparation  
de biens

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du Bureau de Cahors  
du 14 Janvier 1914

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le dix Juin mil neuf cent quatorze, au profit de Madame Agathe MAURET, ménagère épouse de Monsieur Ididore LABAUDIE, avec lequel elle demeure à Cahors, rue Mascoutou, n° 4, contre le dit Monsieur Ididore LABAUDIE, charretier, demeurant avec sa dite épouse à Cahors, rue Mascoutou n° 4,  
Il appert que la séparation de bien a été prononcée entre les dits époux MAURET-LABAUDIE.  
Pour extrait,  
Cahors, le treize Juin 1914.  
Signé : **F. SAUVÈTRE.**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

A l'occasion de son prochain changement de service au 25 juin, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations ci-après dans la marche des trains :

**RELATIONS INTERNATIONALES**

Un nouveau train rapide de luxe circulera en saison d'été entre Paris et Barcelone et vice-versa :

Paris-Quai d'Orsay... dép. 18 h. 20  
Toulouse... arr. 4 h. 31  
Barcelone... arr. 12 h. 10

**Retour.**

Barcelone... dép. 17 h. 30  
Toulouse... dép. 1 h. 24  
Paris-Quai d'Orsay... arr. 11 h. 35

Ce train comportera, en outre des sleepings de la Compagnie des Wagons-Lits, dont un à destination de Luchon (arrivée à 7 h. 34), une voiture de 1<sup>re</sup> classe avec places de luxe à destination de Vernet-les-Bains (arrivée à 8 h. 34).

**RELATIONS INTÉRIEURES**

Pour répondre au désir de l'Administration des Postes, le train express partant actuellement de Toulouse à 16 h. 45 quittera cette gare 31 minutes plus tard, à 17 h. 16 et arrivera à Paris-Quai d'Orsay à 5 h. 10 au lieu de 4 h. 46.

Ce nouveau tracé lui permettra de relever à Montauban la correspondance des trains Midi venant de Cette et d'Agen, et à Brive celle du train partant de Périgueux à 18 h. 48.

En outre, le train partant de Cahors à 19 h. 04 sera avancé à 18 h. 32 de manière à précéder jusqu'à Gourdon (19 h. 38) le train express-poste modifié auquel il donnera accès à cette gare (19 h. 55).

Enfin, le train partant de Brive sur Limoges (via Nexon) à 18 h. 16 sera retardé à 18 h. 58 de manière à relever la correspondance des trains venant de Cahors (18 h. 22) et de Toulouse par Capdenac (18 h. 33).

Le train partant de Cahors sur Montauban à 7 h. sera avancé de 15 minutes, à 6 h. 45.

Le train partant de Gourdon sur Sarlat à 7 h. 36 sera déplacé. Il quittera Gourdon à 5 h. 58, de manière à diminuer son battement de correspondance avec le train express partant de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 27 et arrivera à Sarlat à 6 h. 40 au lieu de 8 h. 17.

Le train partant de Gourdon sur Sarlat à 17 h. 42 sera avancé de 41 minutes, à 17 h. 01, pour relever étroitement la correspondance du train partant de Cahors à 15 h. 28.

Le train venant de Terrasson et arrivant à Sarlat à 21 h. 48 sera avancé de 23 minutes, à 21 h. 25, comme conséquence de l'avance du train partant de Périgueux à 18 h. 48 dont il relève la correspondance à Condat-Bersac.

Le train partant d'Aurillac à 4 h. 21, sera avancé de 10 minutes, à 4 h. 11 et accéléré, de manière à correspondre à l'arrivée à Capdenac (6 h. 06) avec le train express partant à 6 h. 26 sur Toulouse (arrivée à 9 h. 35).

Le train partant de Tessonnières à 9 h. 44, de St-Sulpice (Tarn) à 10 h. 26, desservira les stations de Roquesrieure (10 h. 35), Montastruc (10 h. 44), Gragnague (10 h. 51) et Montrabé (11 h. 05) et son arrivée à Toulouse, légèrement retardée s'effectuera à 11 h. 17.

Le train partant de Toulouse sur Albi à 14 h. sera reporté dans la soirée. Il quittera Toulouse à 21 h. 29 pour arriver à Tessonnières à 23 h. 08 et à Albi à 23 h. 55.

A l'occasion de son prochain changement de service au 25 juin, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations ci-après dans la marche des trains :

Le train omnibus partant d'Agen à 18 h. 28 sera déplacé et quittera cette gare à 16 h. 28 pour arriver à Périgueux à 20 h. 39, d'où il sera prolongé sur Limoges au moyen d'un nouveau train express venant se raccorder à cette dernière gare sur le train express de la ligne de Toulouse à Paris, arrivant au Quai-d'Orsay à 5 h. 10.

Il recevra à Pénelle la correspondance d'un nouveau train partant de Villeneuve-sur-Lot à 16 h. 43 et correspondra avec le train arrivant actuellement à cette dernière gare à 19 h. 56 à Ste-Livrade à 20 h. 13, dont l'horaire sera avancé de 2 h. 10 environ (Arrivée à Villeneuve à 17 h. 45, à Ste-Livrade à 18 h. 03).

Il relèvera en outre au Buisson la correspondance des trains venant de Libourne (départ à 16 h. 32) et de Sarlat (départ à 18 h. 03 au lieu de 18 h. 32). A noter que ce dernier train aura son origine reportée de Sarlat à Cazoules au moyen du déplacement du train matinal qui quittait cette dernière

**Les Châteaux de Touraine en automobile**

Circuits au départ de Tours et de Blois

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de Touraine, la Compagnie d'Orléans a organisé, au départ de Tours les quatre circuits ci-après.

A. Tours, Loches, Montrésor, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 22 francs. Départ à 8 h. 45. Retour vers 18 h. 45.

B. Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 18 francs. Départ 8 h. 45. Retour vers 18 h. 30.

C. Tours, Chenonceaux (par la vallée du Cher), Amboise (par la pagode de Chanteloup), Tours. Prix par place : 13 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 11 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

**Du 31 Mai au 13 Juillet inclus :**

Les lundis, mercredi et vendredi : Circuit A. Les mardis, jeudi et samedi : Circuit B. Lundi de Pentecôte : Circuit A.

**Du 14 Juillet au 30 Septembre inclus :**

Les lundis, mercredi et vendredi : Circuits A et D. Les mardis, jeudi et samedi : Circuits B et C. 14 Juillet et 15 Août : Circuits B et C.

**Du 31 Mai au 30 Septembre inclus :**

Les dimanches : Circuits C et D.

Les places peuvent être retenues à l'avance soit à la gare de Tours, soit à celle de Paris-Quai-d'Orsay ou encore au Bureau spécial du Service automobile, 8, boulevard Béranger, à Tours, moyennant paiement d'une taxe de location de 1 franc par place. Départ et arrivée : Place de la Gare.

Un service automobile analogue fonctionne déjà quotidiennement au départ de Blois et comporte le circuit suivant :

Blois, Forêt de Russy, Château de Cheverny, Forêt de Boulogne, Chambord, Blois.

Prix : 8 francs par personne. (Service indépendant de la Compagnie, indiqué à titre de simple renseignement).

**Ce qu'on peut visiter en empruntant les lignes du réseau d'Orléans**

Le réseau d'Orléans, situé au cœur de la France, dessert la riantie vallée de la Loire, la Côte Sud de Bretagne, les beaux paysages du Centre et de l'Auvergne et donne accès à la région des Pyrénées, dont les grandes stations et les magnifiques décors de montagne, ont consacré depuis longtemps la célébrité.

La vallée de la Loire est, on le sait, riche comme pas autre en monuments et en souvenirs historiques. C'est là que l'on va voir le château de Blois, édifié par Louis XII et François I<sup>er</sup> ;

Chambord, la merveille de la Renaissance ; Chaumont et Amboise ; Chenonceaux si séduisant par sa situation dans le lit même du Cher ; Azay-le-Rideau ; Ussé, Langeais, etc. ; Blois, Tours, Saumur, Angers sont aussi dans la même région, de curieuses villes d'art. Des services automobiles sont organisés pendant la belle saison au départ de Tours et de Blois.

La Côte Sud de Bretagne offre avec tous ses anciens souvenirs et ses vieilles traditions, une série de plages charmantes. C'est, aux environs de Nantes : Pornichet, La Baule, le Pouliguen, Batz, Le Croisic, et remontant de Savenay à Landerneau : Quiberon, Belle-Île, Carnac, Beg-Meil, Douarnenez, Morgat (service automobile de et pour Quimper), etc.

Au Centre de la France, le Réseau d'Orléans permet de visiter La Creuse chantée par George Sand, le Berry, le Poitou et l'Angoumois dont les églises et les vieux édifices sont si précieux à étudier, le Périgord, le Rouergue et l'Albigeois qui comptent quelques-uns des recueils les plus curieux de nos vieilles provinces. Il s'y trouve aussi l'Auvergne du Puy-de-Dôme et du Cantal avec ses triches vallées et ses stations thermales ou climatériques (La Bourboule, le Mont-Dore, Néaumur, Vic-sur-Cère, Le Lioran, etc.) (services automobiles en été du Mont-Dore à St-Nectaire, à Vic-sur-Cère et au Lioran) et les merveilles naturelles du Haut Quercy (Rocamadour-Miers, Gouffre de Padirac, Grottes de Lacave), y sont un beau prélude aux fantastiques Gorges du Tarn.

Quant aux Pyrénées où l'on accède par Toulouse ou Bordeaux et qui sont desservies par le réseau du Midi, suite de l'Orléans, elles ont pour elles les stations thermales de Salies-de-Béarn, les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes, Cauterets, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Aix-les-Thermes, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, etc. Non loin de Toulouse, il faut voir la « Cité » de Carcassonne, une merveilleuse évocation du Moyen-Age, et dans le Sud-Ouest, il est de grandes stations balnéaires ou hivernales, Arcachon, Biarritz, St-Jean-de-Luz, Hendaye, Pau, fréquentées toute l'année par une foule mondaine et cosmopolite. (Services d'auto-cars de la « Route des Pyrénées », de Biarritz à Cerbère et dans le Pays-Basque).

Signalons qu'aux deux extrémités de la chaîne des Pyrénées, s'ouvrent les portes de l'Espagne. Par la station estivale et hivernale de Banyuls-sur-Mer et par Cerbère que l'on atteint via Toulouse-Narbonne-Port-Vendres (paquebots pour l'Algérie), on se rend à la Côte Orientale de la Péninsule (Barcelone, Tarragone, Valence, etc.) ; par Hendaye, où l'on passe également pour se rendre en Portugal (Lisbonne, Porto, etc.), on accède d'autre part à Madrid, à Carthagène (paquebots pour Oran), à l'Andalousie (Séville, Grenade, Cordoue, Malaga, Algésiras-Gibraltar), et au Maroc (Tanger, traversée de ou pour Algésiras en 2 h. 30).

Rappelons que le Maroc est également accessible par services directs et rapides via Bordeaux-Casablanca.

Terminons, enfin, en mentionnant les services de paquebots au départ de Bordeaux et de Lisbonne, à destination soit de l'Amérique du Sud (escala à Dakar), soit de l'Afrique Occidentale (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Congo). D'autres lignes, partant de Barcelone, desservent également l'Amérique du Sud.

Afin de faciliter les voyages dans tous ces riches domaines, la Compagnie d'Orléans offre au public de nombreuses combinaisons de billets à prix réduits, billets d'aller et retour individuels et de famille, billets d'excursions, etc.

Elle a, en outre, réalisé toutes les commodités de voyage afin de rendre les excursions aussi agréables et rapides que peu fatigantes (wagons-lits et restaurants, trains de luxe « Sud-Express », « Pyrénées-Côte d'Argent » et « Paris-Barcelone-Express », train rapide de jour de la ligne Paris-Bordeaux avec salon-fumoir et salon de dames, etc.)

De plus, au moment des fêtes de Pâques à Madrid, de la Semaine Sainte et de la Feria de Séville, de même qu'en automne, elle délivre des billets à prix très réduits, avec dix itinéraires différents pour voyages en Espagne et au Maroc.

Nota. — Pour plus amples renseignements, consulter le *Libre Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans en vente au prix de 0 fr. 30 dans ses principales gares et stations, ainsi que dans ses bureaux de ville et adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, place Valhubert, à Paris. (Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité)).

**La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues ar-**

**On demande à imprimer**  
DE SUITE  
**Un journal d'Opposition**

Hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, quel que soit le tirage. Conditions avantageuses. Ecrire aux initiales **A. Z.** Agence Havas, Publicité, 8, place de la Bourse, Paris.

**ON DEMANDE A ACHETER**

de suite dans le département et la région **Propriétés** de rapport, d'agréments agricoles, d'élevage, Châteaux, Moulins, Commerces et Industries divers, usines, scieries, briqueteries, Cinéma, garages, brasseries, Beurres, Œufs et Volailles en gros, épicerie, hôtels, cafés, vins en gros, boulangerie, etc.

**Solution rapide** pour trouver, **Commande, assoc., Capitaux** pour Sociétés. A toute demande sérieuse une **Offre gratuite** sera faite par retour du Courrier. **Comptoir d'Etudes. Lasagne, 29 Boulevard Magenta, Paris (36<sup>e</sup> Année.)**

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**  
et des Ecoles Normales  
**8, RUE FÉNELON, en face la Halle**  
Consultations de 9 à 6 heures  
Le propriétaire-gérant :  
A. COUESLANT.

**GRANDE PHARMACIE**  
**DE LA CROIX-ROUGE**

LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
LA MIEUX ORGANISÉE  
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
Inspecteur des Pharmacies

**LA HERNIE**  
et les  
Déplacements des Organes

La **HERNIE** est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un **Bandage** bien approprié à la nature de la hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à s'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes, etc.**, etc., qu'ils trouveront à la



**Bandages herniaires**  
de tous modèles  
A ressort et sans ressort

**GRAND CHOIX**  
DE  
**Bas à Varices**

MODÈLES  
et  
TISSUS VARIÉS

**Ceintures**  
**Ventrières**

**CEINTURES**  
de  
**GROSSESSE**

Tous modèles

**Bassins de lit - Enemas**  
**Douches d'Esmarck complètes**  
Stérilisateurs pour Lait  
**GANTS ET LANIÈRES DE CRINS**

**Grand Pharmacie**  
**de la Croix-Rouge**  
Boulevard Gambetta. — CAHORS  
(En face le Théâtre)

un grand choix de **Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés** pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

**FEUILLETON DU Journal du Lot 46**

**LA FEMME DU GARDE-CHASSE**  
PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

II

Avait-il besoin d'ailleurs d'imprimer à son corps un demi-tour rapide pour connaître l'identité de la visiteuse ?

Juliette seule, en dehors du baron, pouvait se permettre pareil caprice, semblable indiscret. La rareté du fait en doublait tout le charme.

Aussi ne fit-il pas un mouvement lorsqu'il sentit la pression d'un bras délicat se posant sur son épaule ; il ferma les yeux afin de mieux goûter la félicité présente ; il ressentit le trouble de l'ineffable griserie qui va droit au cœur des amoureux lorsqu'une jeune frôla la sienne.

Emprisonnant de la main gauche la taille de l'imprudente visiteuse dont le corps souple céda à la pression délicate, il l'attira vers lui et rapidement, passionnément, il déposa

un baiser éperdu dans le cou... sans que la moindre résistance se fit sentir...

Alors seulement il obliqua la tête, ouvrit les yeux pour contempler le visage radieux de Juliette, lorsque Robert étouffa un léger cri. La femme qui était à ses côtés n'était pas sa fiancée ; la créature dangereuse qui avait reçu sans protester son ardent baiser n'avait rien de commun avec Juliette... C'était, en chair et en os, la jeune et pétulante baronne, qui, voulant brusquer le dénouement se présentait, à peine vêtue, aux yeux ahuris de Robert. Mais le contraste était saisissant entre les deux acteurs de cette scène. Robert, troublé jusqu'au fond de l'âme, balbutiait péniblement une excuse, tandis que Diane, superbe dans un regard presque effronté, nullement effarouchée par le contact des lèvres du comtable, souriait de ce rire divin chanté par les poètes.

Robert protestait de suite de la pureté de ses intentions :

— Je vous demande pardon, Madame, dit-il en se redressant aussitôt, embarrassé et confus de l'acte dont il n'était pas responsable, incapable de juger et moins encore de comprendre la situation... J'ignorais la qualité et le nom de la personne qui avançait à pas comptés, croyant trouver ici un autre que moi-même.

Si j'avais pu prévoir...

— Qu'auriez-vous donc fait, de plus ou de moins, s'il vous avait été donné de savoir que c'était moi qui approchais à pas de loup ?

— Oh ! Madame, reprit respectueusement Robert qui peu à peu reprenait son sang-froid.

— Répondez, je vous en prie...

— Vous me mettez réellement au supplice.

— Souffrez-vous vraiment autant que cela de cette question ? Eh bien ! tant pis. Je veux être impitoyable... L'expression de ses yeux mutins démentait le ton de ses paroles cruelles.

D'une voix subitement radoncée, pénétrante, musicale, qui tremblait légèrement par suite du résultat encore incertain de la comédie qu'elle jouait de façon supérieure, Diane laissa tomber :

— Osez donc une réponse ! Et n'usez pas de ces restrictions savantes qui rendraient vos paroles insignifiantes, car je suis résolue à répéter ma demande jusqu'à ce que tombe de vous lèvres une réponse nette, satisfaisante.

Robert crut s'échapper de l'impasse sans issue où il était acculé en imaginant une galanterie empressée, exagérée.

— Puisque votre insistance me met dans l'obligation d'émettre un

avis dénué de tout artifice, je déclarerai qu'il y a deux façons d'envisager la... chose...

— Ah ! ah pas mal ! vous m'amusez énormément... Veuillez poursuivre...

— Etant fiancé...

— Voulez-vous me permettre, M. Vincent ?... Nous restons là, debout, à nous fatiguer inutilement... Comme nous sommes certains de ne pas être dérangés, et que la conversation, très intéressante, peut durer assez longtemps, sinon se terminer sur un sujet plus tendre, voulez-vous me faire le plaisir de vous asseoir dans ce fauteuil, là, tout près de moi ?... Nous serons plus à l'aise...

— Très volontiers, Madame...

— Vous disiez donc, M. Vincent... car je crois bien vous avoir interrompu.

— Je disais : étant fiancé comme je le suis, à la veille d'une union que j'appelle de tous mes vœux, si j'avais pu supposer que c'était vous qui arriviez à l'improviste et avec mystère, je me serais abstenu...

— Abstenu de quoi ? s'il vous plaît...

— Mais vous le devinez bien...

— J'aime beaucoup vos précisions...

— Eh bien, Madame, j'aurais évité toute effusion... généreuse...

— Vous auriez eu grandement tort.

C'était l'aveu le plus clair. La baronne ne cherchait même pas à sauvegarder les apparences.

Surpris de cette désinvolture outrancière, Robert ajouta :

— C'est possible, mais une fois sur la pente, est-on sûr de se ressaisir, de s'arrêter avant que le mal soit accompli ? D'ailleurs, tout cela est purement imaginaire ; cela dépend surtout de la façon dont on envisage les choses.

— Je comprends à merveille les phrases à double sens. Vous faites allusion à la seconde manière dont vous parliez tout à l'heure.

— Parfaitement.

— Dans ce cas, j'attends cette explication avec impatience, supposant qu'elle est aux antipodes de la première. Mais dépêchez-vous... La curiosité est le péché mignon des femmes.

— Abrégez donc votre souffrance en me laissant parler de suite.

— Parlez, Robert, je vous écoute...

Diane, de plus en plus familière, prononça ces mots avec une douceur si infinie, une inflexion de voix si tendre, une émotion si naturelle, que Robert, maintenant sur ses gardes, ne put cependant empêcher un tressaillement involontaire de secouer tout son être.

Il ouvrit de grands yeux étonnés pour essayer de comprendre, pour

discerner la pensée de cette jeune femme si audacieuse, si provocante dans ses réparties précises, par ses propos et ses regards hardis.

De son côté, Diane l'examinait sans prononcer une parole, dirigeant le feu insupportable de ses yeux pervers sur ceux de Robert afin de le décider à une capitulation qu'elle trouvait bien longue à se produire, habituée à maintenir et à refouler les hommages des hommes, plutôt qu'à exciter leurs sentiments ainsi qu'elle s'ingéniait à le faire depuis le début de l'entretien.

La respiration suspendue, la poitrine oppressée, les yeux suppliants, la belle pécheresse implora :

— Commencez...

— Encore une fois, Madame, je me demande si je dois dire ce que je ferais en cette circonstance.

— Ah ! ne cherchez pas de faux-fuyants ; j'exige avant tout de la sincérité...

— Tant pis pour vous, Madame, vous l'aurez voulu...

— J'accepte toute la responsabilité des actes qui pourraient suivre.

— Hé bien ! Céder au désir de volupté serait de ma part coupable, monstrueux...

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.